

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 3 juin à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en mairie du PLESSIS FEU AUSSOUX sous la présidence du Maire, Isabelle PERIGAULT.

Etaient présents :

Isabelle PERIGAULT, Isabelle GUYOT, David MATIAS, Nathalie DOUKHAN, Patrick CHEVRY, Raynal SOYEZ, Sandrine LEGRAND, Céline BOUTIGNY, Michel DA CRUZ, Anna Maria SANTOS MARQUES, François BIDAULT, Maryline COLAS, Enrico PIRES, Floriane ROUSSELET, Stéphane AUVRAY.

Secrétaire de séance : Sandrine LEGRAND

Le procès-verbal de la dernière séance a été adopté à l'unanimité.

ELECTION DES DELEGUES :

S.I. ECOLES Voinsles/Le Plessis

| Titulaires | Suppléants |
|-----------------------|------------------------|
| Mme GUYOT Isabelle | Mme BOUTIGNY Céline |
| M. Michel DA CRUZ | Mme COLAS Maryline |
| Mme SANTOS Anna Maria | Mme PERIGAULT Isabelle |

SMIVOS DE ROZAY

| Titulaires | Suppléants |
|------------------------|-----------------------|
| Mme PERIGAULT Isabelle | Mme DOUKHAN Nathalie |
| Mme LEGRAND Sandrine | Mme SANTOS Anna Maria |

SIMCTOM DE COULOMMIERS

| Titulaire | Suppléant |
|-------------------|---------------------|
| M. CHEVRY Patrick | M. BIDAULT François |

SDESM77

| Titulaires | Suppléant |
|------------------------|-----------------|
| Mme PERIGAULT Isabelle | M. SOYEZ Raynal |
| M. CHEVRY Patrick | |

S.I.A.E.P de la Région de TOUQUIN

| Titulaires |
|------------------------|
| Mme PERIGAULT Isabelle |
| M. CHEVRY Patrick |

S.I.A VALLEE DE L'YERRES

| Titulaire | Suppléant |
|-----------------|----------------------|
| M. MATIAS David | Mme DOUKHAN Nathalie |

SyAGE

| Titulaire |
|-----------------|
| M. SOYEZ Raynal |

SMEP DE YERRES-BREON

| Titulaires | Suppléants |
|--------------------|----------------------|
| Mme GUYOT Isabelle | M. MATIAS David |
| M. DA CRUZ Michel | Mme DOUKHAN Nathalie |

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL BRIARD

| Titulaires |
|------------------------|
| Mme PERIGAULT Isabelle |
| Mme GUYOT Isabelle |

NOMINATION DES COMMISSIONS :

TRAVAUX : Sandrine LEGRAND, Patrick CHEVRY, Anna Maria SANTOS, Céline BOUTIGNY, Stéphane AUVRAY.

FINANCES : Raynal SOYEZ, Sandrine LEGRAND, David MATIAS, Patrick CHEVRY, Céline BOUTIGNY.

ESPACES VERTS ENVIRONNEMENT : Raynal SOYEZ, Michel DA CRUZ, Anna Maria SANTOS, François BIDAULT, Enrico PIRES.

ANIMATION LOISIRS : Nathalie DOUKHAN, Michel DA CRUZ, Isabelle GUYOT, Maryline COLAS, Anna Maria SANTOS.

SPORTS - LOISIRS : David MATIAS, Floriane ROUSSELET, Michel DA CRUZ, Nathalie DOUKHAN, Stéphane AUVRAY.

COMMUNICATION – SITE INTERNET : David MATIAS, Floriane ROUSSELET, Anna Maria SANTOS, Isabelle GUYOT, Sandrine LEGRAND.

URBANISME : Raynal SOYEZ, Sandrine LEGRAND, Anna Maria SANTOS, François BIDAULT, Enrico PIRES.

TRANSPORTS : Sandrine LEGRAND, Anna Maria SANTOS, Michel DA CRUZ, Céline BOUTIGNY, Maryline COLAS.

Bureau d'aide sociale : Nathalie DOUKHAN, Patrick CHEVRY, François BIDAULT.

Désignation de la commission d'appel d'offres

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment l'article 22 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22 ;
Considérant qu'à la suite des élections municipales de LE PLESSIS FEU AUSSOUX, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;

Considérant le vote à bulletin secret des membres de la commission d'appel d'offres en séance ;

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal ;

Considérant qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

DESIGNE :

Président de la commission d'appel d'offres : Mme PERIGAULT Isabelle

Les délégués titulaires sont :

- 1 - M. CHEVRY Patrick
- 2 – M. SOYEZ Raynal
- 3 – M. BIDAULT François

Les délégués suppléants sont :

- 1 – Mme DOUKHAN Nathalie
- 2 - M. MATIAS David
- 3 – Mme GUYOT Isabelle

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- De donner toutes délégations consenties au maire.

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux de 2019 et par conséquent de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 17,76 %
- Taxe foncière non bâti : 48,25 %

MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE

Vu la délibération en date du 23/01/2019 approuvant le programme de travaux dans le cadre d'un contrat rural « COR ».

Après exposition de Mme le Maire des offres reçues concernant les travaux « aménagements sécuritaires sur les rues de l'Echelle, des Peupliers, de l'Eglise et de la Caumonnerie ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de retenir la société COLAS pour la réalisation des travaux pour la somme de 214 850.60 € HT.

AUTORISE Mme le Maire à signer le marché avec cette société et toutes pièces s'y affèrent.

SURTAXE COMMUNALE EAU / ASSAINISSEMENT

Vu le coût des amortissements de la construction de la station d'épuration, il y a lieu de réviser le taux de surtaxe communale pour faire face aux dépenses de fonctionnement de l'entretien de la station et du réseau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le taux de surtaxe communale à 1,95 € le m3 à compter du 1^{er} juillet 2020.

Enquête publique - demande autorisation à augmenter la capacité de traitement de l'installation de méthanisation que la société NANGIS BIOGAZ exploite sur le territoire de la commune de Nangis et à épandre sur des terres agricoles les digestats produits par cette installation

Vu la demande d'enregistrement déposée par la société NANGIS BIOGAZ aux fins d'être autorisée à augmenter la capacité de traitement de l'installation de méthanisation qu'elle exploite sur le territoire de la commune de Nangis et à épandre sur des terres agricoles les digestats produits par cette installation ;

Vu l'enquête publique prescrite par arrêté préfectoral n°2020/DRIEE/UD77/022 du 4 mars 2020 ;
Considérant qu'une des parcelles concernées par ce plan d'épandage est située sur le territoire de la commune du Plessis Feu Aussoux, parcelle ZC 13 ;

Après étude du dossier ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet mentionné en objet.

FONDS D'EQUIPEMENT RURAL : Demande de subvention exercice 2020 - RENOVATION INTERIEUR ET EXTERIEUR DE L'EGLISE

Madame le Maire rappelle :

Vu la délibération en date du 26/02/2020 sollicitant une aide financière du Département 77 au titre du FER pour réaliser les travaux cités en objet.

Vu les observations des services du Département 77 de ne pas prendre en compte les frais de repas dans ce dossier.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Rapporte la délibération du 26/02/2020 et modifie le montant HT soit 82 271,00 €.

LANCEMENT DU MARCHÉ – TRAVAUX AMÉNAGEMENT DU LOCAL DE RANGEMENT ET INSTALLATION DU CHAUFFAGE ÉCOLE

Dans le cadre du projet de réalisation des travaux d'aménagement d'un local de rangement et installation d'un nouveau dispositif de chauffage à l'école ;

Considérant l'accord de subvention notifié au titre de la DETR 2020 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Mme le Maire à lancer la mise en concurrence des entreprises par le biais du dossier de consultation et à signer toutes les pièces y afférents.

DESIGNATION DES MEMBRES de la Commission Communale des Impôts Directs

Mme le Maire précise qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de procéder au renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCDI).

Le conseil municipal, à l'unanimité, propose une liste de 24 commissaires titulaires et suppléants (cf. liste jointe) qui sont élus pour la durée du mandat du conseil municipal.

A l'intérieur de cette liste, le Directeur Régional des Finances Publiques désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.